

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 63 (1965), p. 121-130

Jacques Jarry

Le gaïanisme, un ramassis d'hérésies.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|---------------|--|--|
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |
| 9782724711295 | <i>Guide de l'Égypte prédynastique</i> | Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant |
| 9782724711363 | <i>Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)</i> | |

LE GAÏANISME, UN RAMASSIS D'HÉRÉSIES

PAR

J. JARRY

On a souvent considéré le gaïanisme comme un aspect provincial du julianisme. Les julianistes d'Egypte se seraient appelés gaïanites du nom de leur premier patriarche Gaïanus, mais sans s'écartez de l'orthodoxie julianiste et sans occuper dans l'église aphthartodocète un rôle de premier plan. En réalité, comme nous l'avons vu dans un article précédent⁽¹⁾, l'église gaïanite joua jusqu'à l'invasion arabe en Egypte un rôle extrêmement important, aussi important que celui de sa rivale, l'église Copte. Ce n'est donc pas à un aspect provincial du julianisme que nous avons affaire, mais à l'une de ses métropoles. D'autre part ce nom de gaïanisme par lequel on désigne toujours les julianistes d'Egypte, sans jamais employer le terme de julianisme, ne reflète-t-il pas quelque discordance, quelque divergence entre l'orthodoxie julianiste et la doctrine gaïaniste? C'est cette dernière que nous nous proposons aujourd'hui de retrouver dans son originalité primitive à travers l'histoire de l'apparition du gaïanisme et les appréciations des historiens contemporains.

Comme chacun sait, l'histoire du gaïanisme débute par un schisme. Une scission s'opéra à l'intérieur du monophysisme égyptien en 535 à la mort du Patriarche Timothée III. Avant même la mort du patriarche, l'impératrice Théodora avait envoyé à Alexandrie un de ses chambellans, l'eunuque Calotychius, qui, comme l'impératrice, était un partisan de Sévère. Ce Calotychius avait pour mission de faire élire un sévérien. Dès la mort du Patriarche, nous dit l'histoire officielle, le haut Clergé d'Alexandrie, les Evêques alors présents dans la Cité et les Grands de la ville, c'est-à-dire l'aristocratie, se réunirent pour délibérer. Mais pourtant il s'agissait d'une Assemblée

⁽¹⁾ J. JARRY, *Hérésies et factions dans l'Egypte byzantine*. B.I.F.A.O., t. LXII, 1964, p. 173-186.

« L'Egypte et l'invasion musulmane ». *Annales Islamologiques*, t. VI, 1965, p. 1-30.

triée sur le volet. Calotychius s'était concerté avec le Duc d'Egypte Aristomaque et l'Augustal Dioscore pour épurer l'Assemblée ainsi convoquée. Celle-ci, répondant à son attente, se montra très docile et comme nous dit Libératus l'élection eut lieu « Studio et permissione Calotychii cubicularii Theodorae Augustae ». Un certain Théodore, ami de Sévère d'Antioche et qui avait déjà derrière lui une œuvre théologique importante, fut nommé Patriarche. Mais tout n'était pas pour autant terminé. C'était, nous dit Libératus, une coutume de l'église d'Alexandrie que le nouveau Patriarche procédât lui-même à l'ensevelissement de son prédécesseur. Il devait poser sur sa tête la main droite du cadavre, puis passer à son cou le Pallium archi-épiscopal. Ce n'est qu'après cette cérémonie funèbre qu'il était légitimement investi, car il avait reçu du mort lui-même les pouvoirs de sa charge. Théodore venait de commencer la célébration de cette ultime cérémonie quand une gigantesque émeute se déchaîna dans la capitale et l'obligea de s'enfuir au plus vite sans avoir terminé les funérailles et sans avoir obtenu par conséquent la consécration nécessaire à tout nouveau patriarche. Cette émeute était l'œuvre des Julianistes. Dès qu'ils prirent connaissance de l'élection clandestine d'un sévérien ils se précipitèrent à la basilique, interrompirent les funérailles de Timothée et arrachèrent Théodore du trône pontifical où il s'était déjà installé. Le malheureux patriarche faillit y laisser la vie ; il fut frappé par un éthiopien qui manqua de le tuer ; il réussit pourtant à s'échapper, mais dut abandonner la ville au plus vite. Le soir même les julianistes firent choix d'un autre Patriarche. Ils allèrent trouver l'archidiacre Gaïanu qui venait d'assister de par sa fonction à l'intronisation de Théodore. Gaïanu était en effet un sectateur de Julien d'Halicarnasse. On flatta son ambition pour obtenir son accord ; il finit par céder. On le mena dans la maison d'un prêtre nommé Théodore qui était également julianiste pour y procéder de nouveau à la cérémonie qu'avait dû interrompre Théodore à la Basilique de St. Marc. Julien d'Halicarnasse aurait été l'un des trois Evêques qui suivant la coutume intronisèrent le nouveau Patriarche ; Gaïanu prit dans les formes la succession de Timothée III⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Comme l'a fait remarquer HONIGMANN «Evêques et évêchés monophysites», p. 127, n. 3, l'assertion de Sévère d'Aschmounain (Histoire des patriarches, p. 456) selon laquelle Gaïanu fut consacré en 535 par Julien, ne peut être exacte comme le croyait Maspero

(Hist. Patr. Alex., p. 115), puisque la mort de Julien fut très probablement antérieure à 528. Cf. BROOKS. The sixth book of the select letters of Severus, patriarch of Antioch in the syriac version of ATHANASIUS of Nisibis, t. VIII (1924), col. 1934.

Le fait que Théodose fut soutenu par une administration byzantine détestée ne facilita pas la tâche des sévériens. Si Théodose fut rétabli sur son trône patriarchal ce fut grâce aux fonctionnaires byzantins notamment le Duc et l'Augystal qui réussirent à se saisir de Gaïanus et le chasser d'Alexandrie. Mais les troubles furent tellement violents que Théodose n'osa pas reparaître dans sa vie épiscopale. Il fallut pour le rétablir envoyer le cubiculaire Narsès avec 6.000 hommes pour assurer l'ordre. Des scènes horribles se déroulèrent à Alexandrie. Narsès dut faire face à une insurrection généralisée. Libératus nous raconte de la façon suivante la répression : « Populi autem pugnaverunt pro Gaiano multis diebus, qui caesi a militibus majorem sui partem amiserunt; sed et limitum major cecidit numerus. Vincebatur enim. Narses non armis sed civitatis concordia : de superioribus domorum jactabant mulieres super milites quidquid manibus occurrisset ; at ille igne vicit quod ferro non potuit ». Les femmes prenaient elles-mêmes part à la bataille et jetaient du haut des toits sur les soldats ce qui leur tombait entre les mains ; l'armée subit des pertes plus lourdes encore que celles des insurgés que Michel le Syrien évalue pourtant à 3.000 tués. Finalement Narsès dut se résoudre à incendier des quartiers entiers pour venir à bout de l'insurrection⁽¹⁾.

⁽¹⁾ LIBERATI diaconi « Breviarium » pl. LXVIII col. 1036-1037.

Verum defuncto Timotheo Alexandrino episcopo, studio et permissione Calotychii cubicularii, partis Theodorae Augustae, Theodosius ordinatur : qui licet haberet cleri decretum, contradicere volentibus non permisit certamen populis : monachi quos non habuit, pro Gaiano fuerunt.

Consuetudo quidem est Alexandriae illum qui defuncto succedit excubias super defuncti corpus agere, manumque dexteram ejus capitì suo imponere, et sepulto manibus suis accipere collo suo beati Marci pallium et tunc legitime sedere : Dum haec Theodosius nocte pertentat, cognoverunt populi et monasteria quid esset factum vespere in episcopio, studio Calotychii et judicum, id est, Aristomachi ducis et Dioscori augustalis : mox Theodosium persecuti sunt et expulerunt, ne colligeret funus Timothei.

Intronizaverunt autem Gaianum, qui fuit tunc archiepiscopus ex parte assertorum incorruptibilem : habens autem consentaneos aliquantos ex clero, et possessores civitatis et corporatos et milites et nobiles et omnem provinciam, permansit ita Gaianus in episcopatu dies centum tres ; post haec a judicibus pulsus abscessit.

Et post menses duos Narses cubicarius missus ab Augusta Theodora, Theodosium quidem inthronizavit, porro Gaianum misit in exsilium ; qui adductus Carthaginem magnam, et inde quasi Sardiniam directus, quid de eo contigit ignoratur.

Mansit autem Theodosius in sede annum unum et menses quatuor, pancis ei communicantibus : plurimi enim communicabant ad nomen Gaiani.

Populi autem pugnaverunt pro Gaiano multis diebus, qui caesi a militibus majorem sui partem amiserunt : sed et militum major

Cette intervention barbare des troupes byzantines aurait dû, par les rancœurs qu'elle suscita, sonner le glas du sévérianisme en Egypte. Mais Justinien commit l'erreur de faire de Théodore un martyr. Il lui envoya en effet l'ordre formel d'adhérer au Concile de Chalcédoine ; le patriarche refusa et fut exilé à Byzance. Une violente persécution chalcédonienne se déchaîna à la fois contre les sévériens et les julianistes ; les partisans de Théodore lavés du reproche de collaboration purent regagner le terrain perdu. Les nominations ecclésiastiques effectuées par Jacques Baradée permirent aux sévériens de reconstituer leur clergé et de s'assurer une organisation efficace. Au contraire la hiérarchie gaïanite succomba plus rapidement à la violence des persécutions. Cependant à la mort de Justinien en 565 les gaïanites étaient encore les plus nombreux. Encouragés par l'édit aphthartodocète de Justinien ils nommèrent Patriarche l'archidiacre Elpidius. Mais l'empereur ordonna de le faire amener enchaîné à Constantinople et il mourut en chemin sur le Sigris. Les théodosiens proclamèrent à ce moment Patriarche un certain Dorothée. Ils s'entendirent avec les gaïanites et firent de Dorothée le patriarche commun aux deux sectes. C'est à ce moment nous dit Théophane que les gaïanites soupçonnant un moine du nom de Jean d'avoir intrigué contre eux, lui arrachèrent la barbe avec la peau et la chair⁽¹⁾.

Une nouvelle scission s'opéra. L'église gaïanite reprit son indépendance. Nous retrouvons les gaïanites en conflit avec Cyrus et ses protégés à la veille et au début même de l'invasion musulmane. Nous avons montré dans un autre article, qu'ils payèrent de leur existence leur résistance acharnée à la domination arabe⁽²⁾.

Telle se présente l'histoire du gaïanisme. Haute en couleur, riche en incidents de toutes sortes, elle a longtemps détourné l'attention de l'aspect proprement théolo-

cedid numerus. Vincetur autem Narses, non armis, sed civitatis concordia de super oribus domorum jactabant mulieres super milites quidquid manibus occurrisset; at ille igne vicit, quod ferro non potuit.

Divisa est usque nunc illa civitas hoc schismate ut Gaianitae et Theodosiani in ea vocentur, id est, Phantasiastae et Corrupticolae.

⁽¹⁾ THÉOPH., *Chronographia*. P. G. CVIII, col. 524-525, Bonn, p. 372.

τῷ δ' αὐτῷ ἐτει οἱ Θεοδοσιανοὶ καὶ Γαιανῖται
ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κτίζειν ἡρξαντο συνακτήρια,
καὶ αὐτοὺς θεντήσαντες οἱ Γαιανῖται ἐπίσκοπον ἐν

αὐτοῖς ἔχειροτόνησαν Ἐλπίδιον ἀρχιδιάκονον
αὐτῶν, ὅν ὁ βασιλεὺς δεδεμένον ἐλθεῖν προ-
σέταξεν. Ἐρχόμενος δὲ κατὰ τὸν Σίγρον ἀπέ-
θανεν. Θεοδοσιανοὶ δὲ Δωρόθεον κρυπτῆς ἐν
νυκτὶ ἐπίσκοπον ἐσυντοῖς ἔχειροτόνησαν καὶ εἰς
ἐν συνέλθοντες οἱ τε Γαιανῖται καὶ οἱ Θεοδο-
σιανοὶ κοινὸν ἐπίσκοπον ἐσυντοῖς ἐνεθρόνισαν
καὶ ἔχειροτόνησαν· Ἰωάννην δὲ τινα μοναχόν,
ὅν οἱ Γαιανῖται ζόλον ὑπομεμηκέναι νομί-
σαντες τὸν πώγωνα τοῦ ἀββᾶ σὺν τῷ δέρματι καὶ
τῇ σαρκὶ ἔξεδειραν.

⁽²⁾ «L'Egypte et l'invasion musulmane», *Annales Islamologiques*, t. VI, 1965, p. 1-30.

gique de l'hérésie. Certes les partisans de Gaïanus furent des julianistes. Ils ont toujours été considérés comme tels par les chroniqueurs et, nous venons de le voir, un julianiste sinon Julien d'Halicarnasse participa personnellement à l'intronisation de Gaïanus. Mais les gaïanites étaient-ils tous des adhérents convaincus de la doctrine de Julien d'Halicarnasse?

Julien d'Halicarnasse prétendait que la mortalité et la possibilité étaient chez l'homme des conséquences du péché originel et que le Christ n'ayant pas subi dans son humanité les conséquences de ce péché ne pouvait être ni possible ni mortel. Il n'a souffert et n'est mort sur la croix que parce qu'il s'est conféré par un acte volontaire la possibilité de souffrir et de mourir. Cet acte volontaire donne à son sacrifice toute sa valeur et toute sa signification. Mais s'agit-il bien là de ce que croyaient les partisans de Gaïanus. Michel le Syrien⁽¹⁾ nous donne sur cette hérésie des détails pour le moins bizarres. Il nous dit en effet dans sa Chronique : « Il y eut à Alexandrie une hérésie, sous le nom de Gayana, qui fut une grave erreur. Des laïcs offraient le pain au nom de Gayana, et ils venaient le prendre comme une oblation qui avait été sanctifiée par lui. Au lieu du nom du Christ, ils se laissaient séduire par le nom de cet homme. On surprit même des femmes qui baptisaient⁽²⁾ elles-mêmes leurs enfants dans la mer au nom de ce Gayana».

⁽¹⁾ MICHEL le Syrien, t. II, p. 194.

⁽²⁾ *Dictionnaire de Théologie, Cath. art. Baptême.* « Les femmes pouvaient-elles baptiser? Certains hérétiques conféraient aux femmes le privilège de dispenser le baptême ; par exemple Marcien : *Epiphane Haer.*, XLII, 4, P. G., t. XLI, col. 700 ; les pépuziens : *Epiphane Haer.*, XLIX, 3, *ibid.*, col. 881 ; et *St. Augustin Haer.*, 27. P. L., t. XLII, col. 31 ; les collyridiens : *Epiph. Haer.*, LXXIX, 3, P. G., t. XLII, col. 744. Du temps de Tertullien, quelques hérétiques légitimaient le ministère des femmes dans la collation du baptême par les *Acta Pauli*. Le docteur de Carthage fait observer que ces *Actes* sont faux, qu'ils sont loin de traduire la pensée de St. Paul, car le grand apôtre ne permettait pas aux femmes d'enseigner. *De bapt.*, 17, P. L., t. I, col. 1219.

Sans doute la vanité qui poussa la femme à usurper les fonctions de l'enseignement dans l'église put la porter aussi à conférer le baptême ; Tertullien ne l'ignore pas. Mais quand il signale l'audace des femmes hérétiques qui osent enseigner, disputer et exorciser, il ajoute : Et forsitan tingere. *PRAESCR.*, XLI, P. L., t. II, col. 56. En tout cas il refuse à la femme le droit de baptiser. Les Constitutions apostoliques contiennent la même défense, III, 9. P. G., t. I, col. 781. Elles déclarent en effet que la femme qui baptise court un danger peu ordinaire, car elle commet un acte contraire à la loi et impie. Le IV^e Concile de Carthage dit : Mulier baptizare non praesumat. *Can. 100* dans *Hardouin Act. Concil.*, t. I, col. 984. A ce canon le Maître des Sentences et Gratien ajoutèrent la restriction suivante :

Visiblement Gaïanus, comme autrefois Paul de Samosate, fut considéré comme

(Suite de la note n° 2 de la page précédente).

Nisi necessitate cogente. St. EPIPHANE, *loc. cit.*, remarque que la Sainte Vierge elle-même n'a pas reçu le pouvoir de baptiser et qu'aucune femme n'a fait partie du collège apostolique. Ce témoignage pourrait à la rigueur être restreint à l'administration solennelle du baptême, à laquelle les femmes ne sont pas députées».

La Didachè des 12 apôtres, ouvrage de la deuxième moitié du I^e siècle, défend expressément à une femme de baptiser (chap. XV, éd. F. Nau, p. 122 «Nous ne permettons ni à une femme de baptiser, ni de se laisser baptiser par une femme, parce que c'est contre l'ordre, et c'est dangereux pour celui qui est baptisé et pour celui qui baptise. S'il était permis d'être baptisé par une femme, notre Seigneur et Maître l'aurait été par Marie, sa mère, tandis qu'il l'a été par Jean, comme beaucoup d'autres du peuple. N'attirez donc pas de dangers sur vous, ô frères et sœurs, en vous conduisant en dehors de la loi de l'évangile». Les Constitutions apostoliques, venues du pseudo-Ignace à Antioche ou dans ses environs dans la deuxième partie du IV^e siècle, ajoutent deux chapitres (x et xi) pour défendre aux laïques d'usurper le baptême, le sacrifice, l'imposition des mains et les bénédictions grandes et petites. Elles ne permettent qu'aux évêques et aux prêtres de conférer le baptême avec l'assistance des diacones. La version éthiopienne chap. XIV et la version arabe chap. XXI précisent que les laïques ne peuvent accomplir aucune des fonctions des prêtres.

Chez les arméniens, il était interdit aux femmes de baptiser (canon 7, Mai, p. 272). *Mulieres non audeant sacerdoti baptizanti operam praestare, uti audivimus eas diacono*

norum munere fungi; ipsae igitur in suis stationibus maneant, diaconi autem sacerdoti inserviant (Nersès, *Canon* 15, Mai, p. 275; syn. de Twin, canon 17). Le droit de baptiser à domicile leur était également refusé : Nersès proteste contre un abus qui s'était introduit dans certains endroits «quod presbyteri baptismum per se non confiant; sed tantum benedicant (quam) et mulierculis puerulos tradant jubeantque in domibus suis baptizare.

Pour ce qui est du baptême dans la mer peut-être ne faut-il pas accorder une importance démesurée à ce terme de mer. Peut-être Michel le Syrien bien qu'il mentionne expressément la ville d'Alexandrie a-t-il en vue l'ensemble du gaïanisme égyptien. Dans ce cas en raison de l'habituelle confusion entre le Nil et la mer, Michel le Syrien aurait mal compris ses sources et le baptême gaïanite aurait été pratiqué dans le Nil ; donc dans l'eau douce.

Le baptême dans la mer n'était cependant pas exclu. Il se pratiquait fréquemment dans l'antiquité. St. Victor de Marseille administra des baptêmes sur la plage. Dans les actes de Phocas rédigés en arménien on voit un évêque baptiser des soldats au bord de la mer. Les Actes de St. Laurent et du pape Marcel témoignent d'improvisations du même genre. Le Pseudo-Clément nous parle d'une certaine Mathilde baptisée dans une crique au bord de la mer. En ce qui concerne l'Egypte, d'après un récit de la fin du IV^e siècle, l'évêque Alexandre d'Alexandrie vit un jour des enfants jouer sur la plage et reproduire les cérémonies du baptême sur un de leurs camarades. Le célébrant était un jeune garçon qui devait être plus tard St. Athanase. Le patriarche décide que le baptême était valable et n'avait point besoin d'être renouvelé. Videt eminus

un prophète, et dans une certaine mesure comme l'équivalent du Christ puisque Michel le Syrien nous dit que les gaïanites au lieu du nom du Christ se laissaient séduire par le nom de Gaïanus. Mais quelle hérésie faisait de ses docteurs des anges et des prophètes et prétendait qu'ils atteignaient la perfection du Christ une fois débarassés de leurs démons et parvenus à l'état bienheureux de l'Apathenia?⁽¹⁾. Il ne peut s'agir que de messalianisme qui, avait recruté en Egypte un nombre important d'adhérents⁽²⁾. Nous savons que le messalianisme pénétra très rapidement les masses monacales⁽³⁾. Si le gaïanisme fut un messalianisme dissimulé, on s'explique très bien l'appui que les moines apportèrent à Gaïanus. Reste à savoir si les détails fournis par Michel le Syrien concordent avec ce que nous savons du Messalianisme. Nous savons que pour les messaliens le baptême supprimait les anciens péchés mais n'arrachait pas la racine du mal, autrement dit le démon inhérent à chaque

puerorum super oram maris Iudum imitantium . . . statuisse traditur illis quibus integris interrogationibus et responsonibus aqua fuerat infusa iterari baptismum non debere.

En tout cas la présence d'un prêtre était nécessaire à la validité du baptême. Moschus rapporte à ce sujet une anecdote caractéristique. Un jour des jeunes garçons ne trouvèrent point d'eau au moment où leur camarade agonisant les conjurait de le baptiser « nous ne pouvons, lui répondirent-ils, nous sommes laïcs : il faut pour baptiser avoir un évêque ou un prêtre, nous n'avons même pas d'eau».

⁽¹⁾ EPIPHAN, *Haeresis*, LXXX.

οἱ δὲ λόγοι αὐτῶν ἀφρόνων ἐπέκεινα, δὺ δ' ἀν τινά ἐπερωτήσης ἐξ αὐτῶν ὄρμώμενον ἐκεῖνον ἔσυτὸν Φάσκει, οἷον δ' ἀν ἐθέλοις, ήτοι γὰρ προφήτην εἴποις, λέξουσι δτι προφήτης εἰμι · ήτοι Χριστὸν ἐὰν ὀνομάσης, Φάσκει δτι Χριστὸς εἰμι · ήτοι πατριάρχην τὸ αὐτὸ δέσυτὸν ὀνομάζει ἀναιδῶς · ήτοι ἄγγελον καὶ ἔσυτὸν λέγει.

⁽²⁾ *Apophthegmata Patrum*, P. L., t. LXV, col. 253 B. C.

Παρέβαλόν τωτέ τινες τῷ Ἀσσῷ Λουκίῳ εἰς τὸ Ἐνατον οἱ λεγόμενοι Εὐχῆται μοναχοί.

Epistola Philoxeni episcopi Mabbugensis ad Patricium monachum Edesenum.

(Sur le fondateur de la secte : Adelphius)
Brevi tempore discipulus erat beati Juliani Sabae cognominati et cum ipso ad montem Sinaī et in Aegyptum quoque profectus est et vidi multos patres, tunc temporis in Aegypto viventes, et beatum Antonium magnum et audiebat ab eis sermones de puritate mentis et de salute animae et quaestiones contra affectiones subtiles, de quibus more quasi solito disserebant et interpretati sunt.

⁽³⁾ LIBERATI diaconi, *op. cit.*

... cognoverunt populi et monasteria
... monachi quos non habuit, pro Gaiano
fuerunt.

Les moines de l'Ouadi Natroun étaient gaïanites (cf. *Histoire des Patriarches*, P. O., t. V, p. 63).

Souvent les moines sévériens fondèrent un nouveau couvent orthodoxe à côté du couvent gaïanite, d'où la présence actuellement de couvents en quelque sorte jumelés (p. e. : Anba Bchoï et Deir Suriani).

individu⁽¹⁾. Telle est peut-être la raison du laisser aller des femmes d'Alexandrie qui baptisaient elles-mêmes leurs enfants dans la mer sans observer les règles prescrites par l'église. D'autre part les messaliens pratiquaient la communion mais sans y attacher la moindre importance (c'est du moins ce que nous dit Timothée de Constantinople)⁽²⁾. Voilà qui expliquerait le détail de l'oblation offerte au nom de Gayana par de simples laïcs. On offrait la communion au nom de Gayana, au lieu du nom du Christ parce que Gayana comme tous les parfaits était un second Christ et parce que la communion n'avait pas tellement d'importance. Le fait que des laïcs, pire encore, des femmes remplaçaient au pied levé les ecclésiastiques, est également caractéristique de la manière des messaliens qui ne reconnaissaient aucune hiérarchie ecclésiastique et dont les catéchètes et les prêtres étaient quelquefois des femmes⁽³⁾.

Comment expliquer cette adhésion des messalianisants d'Egypte au julianisme. Sans doute les messaliens ont-ils mal interprété la doctrine julianiste de l'incorruptibilité du corps du Christ. Ils y ont vu un enseignement semblable à celui d'Eutychès, semblable à leur propre conception de la spiritualité de l'incarnation du Christ⁽⁴⁾ et s'imaginèrent y discerner une glorification du corps du Seigneur. En somme le julianisme a dû regrouper en Egypte tous les éléments d'opposition au Sévérianisme. Tous les milieux messalianisants, tous les eutychianistes des lendemains du Concile de Chalcédoine ont dû s'y rallier sans trop comprendre la portée des innovations théologiques de Julien d'Halicarnasse. C'est ce qui explique sans doute l'insistance avec laquelle les sévériens accusent leurs adversaires d'être des phantasiastes qui niaient

⁽¹⁾ THÉODORET DE CYR, *Haereticarum fabularum compendium*, IV, 11.

Μεσσαλιανοὶ δὲ, τούνομα δὲ τοῦτο μεταβαλλόμενον εἰς τὴν Ἑλλάδα φωνὴν, τοὺς εὐχέτας σημαίνει, τὸ μὲν βάπτισμα φασὶ μηδὲν ὄντειν τοὺς προστοντας· ἔνροῦ γὰρ δικην ἀφαιρεῖται τῶν ἀμαρτημάτων τὰ πρότερα, τὴν δὲ ρίζην οὐκ ἐκκρίπτει τῆς ἀμαρτίας· η δὲ ἐνδελεχής προσευχὴ καὶ τὴν ρίζαν τῆς ἀμαρτίας πρόρριξον ἀνασπᾶ καὶ τὸν ἐξ ἀρχῆς συγκληρωθέντα παιηρόν δαίμονα τῆς ψυχῆς ἐξελαύνει.

TIMOTHÉE de Constantinople, *De Marcianistis*, P. G., LXXXVI, col. 45-52.

β'. Εἴτι λέγουσιν διτι τὸ ἄγιον βάπτισμα οὐδεν συμβάλλεται εἰς τὴν τοῦ δαίμονος τούτου δίω-

ξιν· οὐδέ γάρ ἐστιν ικανὸν τὸ ἄγιον βάπτισμα τὰς ρίζας τῶν ἀμαρτιῶν τὰς συνουσιωμένας ἀρχῆθεν τοῖς ἀνθρώποις ἐκτεμεῖν.

⁽²⁾ TIMOTHÉE de Constantinople, *ibid.*

⁽³⁾ *Ibid.* ιη'. Οὗτοι γυναικας διδασκάλους τῶν δογμάτων τῆς ἴδιας αἱρέσεως προβάλλονται οὐ μόνον ἀνδρῶν ἀπλῶς, ἀλλὰ καὶ ιερέων ταύτας ἐξάρχειν ἐπιτρέποντες· κεφαλήν ἔαυτῶν τὰς γυναικας ποιούμενοι, καὶ τὴν ὄντως κεφαλήν Χριστὸν τὸν Θεὸν ἡμῶν ἀτιμάζων.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, η'. Λέγουσιν διτι τὸν ἀνθρώπον ὃν ἀνέλαβεν ἐκ τῆς Μαρίας ὁ Κύριος, ποτὲ μὲν αὐτὸν εἰς πνεύμα μετέβαλλεν, ποτὲ δὲ εἰς σῶμα διέτι αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου ἀπεργραπτὸν ἦν, καθάπερ ἡ Θεῖα Θύσις.

la réalité du corps du Christ. Dans bien des cas leur critique était sans doute justifiée.

Donc dès son apparition le Gaïanisme présentait des aspects théologiques très éloignés de la pure doctrine de Julien d'Halicarnasse. Cette différence notable explique sans doute le besoin qu'ont éprouvé les julianistes de s'unir aux gaïanites d'Alexandrie comme il s'agissait d'une église différente. Michel le Syrien nous dit en effet : « Ensuite les phantasiastes (c'est-à-dire les julianistes) s'unirent aux gaïanites d'Alexandrie et ils se firent ordonner par un des évêques (de ces derniers) un Patriarche illégitime. Celui-ci créa aussi de nombreux évêques qu'il envoya dans toute la contrée d'Egypte et de Kouš en des pays éloignés de sorte qu'ils firent tomber beaucoup de gens dans leur erreur ». Les gaïanites à l'origine n'étaient donc pas des julianistes de pure obédience. Nous en avons aussi une preuve supplémentaire : des idées eutychianistes et messalianisantes réapparurent aussitôt à l'intérieur de la Secte. Michel le Syrien continue en effet : « Ensuite, ils se divisèrent entre eux et ils constituèrent des factions. Les uns (suivaient) un certain Ammonius qui disait que « le corps de Notre-Seigneur n'a été ni créé, ni limité, ni perceptible ; de sorte que lorsqu'il était dans le sein de la Vierge, c'était quelque chose d'incréé, d'infini, d'insaisissable ; ce qui était dans le sein (de la Vierge), se trouvait dans le sein de toutes les femmes, d'une manière imperceptible et indéfinie ; en même temps qu'il était dans le sein, le corps était aussi dans les cieux ; tandis qu'il était suspendu à la croix, il était au ciel » et d'autres inepties, paroles vaines et fables sans fin ».

Comment reconstituer d'après cette image très déformée la doctrine d'Ammonius. L'affirmation que le corps du Christ n'a été ni limité ni perceptible rappelle le messalianisme. Cependant visiblement Ammonius va plus loin encore ; il semble admettre une omniprésence du Christ dans la création qui rappelle étrangement les théories anciennes qui faisaient du Logos l'âme, le principe vital et l'organisateur du monde. Cet Ammonius se présente comme un panthéiste avant la lettre qui fait du Logos un être suprême omniprésent. Cependant peut-être faut-il discerner dans ces théories bizarres une influence lointaine du manichéisme. Notamment dans cette négation de la réalité de la crucifixion et de nouveau dans l'omniprésence d'un Christ assimilé à la lumière. Les manichéens ne prétendaient-ils pas que les souffrances du Christ se renouvelaient chaque fois qu'une branche d'un arbre se trouvait détruite ou brisée ?

Les survivances dans le christianisme d'Egypte d'un esprit manichéen ne suffisent pourtant pas à tout expliquer. Ces réflexions sur l'incircumscripbilité de la nature

divine rappellent étrangement les théories d'un grand théologien, Théodore de Mopsueste. Sans doute paraîtra-t-il surprenant de voir des monophysites copier leur théologie sur celle du grand docteur de leurs pires ennemis, les nestoriens. Le fait cependant demeure indéniable. Théodore de Mopsueste⁽¹⁾ fondait sa théorie de l'inhabitation par complaisance sur deux idées : l'idée que la nature divine ne peut être circonscrite dans les limites de l'humanité, car Dieu est incircumscribable ; et l'idée que l'inhabitation par action ne constituerait pas pour l'humanité un privilège spécial, puisque l'action de Dieu fait exister et anime tout ce qui existe. Nous retrouvons ici des thèmes de réflexion assez analogues à ceux d'Ammonius. Or ces mêmes thèmes sont repris à la fin du v^e siècle par Jean Mandakouni le patriarche d'une église qui peu après devait passer au julianisme, l'église arménienne. La fin du chapitre IV de la Démonstration⁽²⁾ est en effet consacrée à l'omniprésence et l'immensité de Dieu. Cette curieuse communauté d'inspiration entre nestorianisme et julianisme n'a d'ailleurs au fond rien qui doive nous surprendre. L'extrémiste chalcédonien qu'était Ephrem d'Amida partageait sur la condition d'Adam avant la chute les idées de Julien d'Halicarnasse⁽³⁾.

Cette notation de Michel le Syrien sur le gaïanisme et la théologie d'Ammonius suffit à nous montrer quels éléments hétérodoxes avaient pu se mêler au véritable julianisme à l'intérieur de la Secte gaïanite. Le gaïanisme a certainement repris le flambeau de l'antisévérianisme des mains d'un eutychianisme décadent. Il a dû regrouper également tous les éléments messaliens si nombreux dans les monastères, tous les nostalgiques du manichéisme jadis si puissant au iv^e siècle en Egypte, tous ceux qui faisaient du Logos un principe de vie immanent à la création. Plus qu'un dogme précis, le gaïanisme, sur un fond d'orthodoxie julianiste, fut une coalition d'oppositions anti-sévériennes, un rassemblement d'hérésies dépassées, un condensé de l'histoire théologique de l'Egypte aux siècles précédents. Il est d'autant plus regrettable que la destruction de tous les ouvrages de théologie gaïanite de même que l'absence de fouilles archéologiques dans les ruines des monastères gaïanites du Ouadi Natroun, nous obligent à nous contenter, pour la grande rivale de l'église Copte, de l'image imprécise que nous avons tenté de présenter ici.

⁽¹⁾ D. T. C. Art. «Theodore de Mopsueste» par E. AMANN, col. 259.

⁽²⁾ Démonstration de JEAN MANDAKOUNI publiée par le R. P. M. TALLON S. J. dans les Mé-

langes de l'Université St. Joseph, t. XXXII, 1955, p. 120, § 2 et 3.

⁽³⁾ PHOTIUS «Bibliothèque», voir Ephrem.